

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	6
	votants	9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Mariane MICHEL, Eric DOURNON à Yves GENEVOIS et Elvina SAVIOUX à Jacques JOUANS

Secrétaire de séance : Jacques JOUANS

**Objet : Création d'emplois saisonniers pour la saison d'hiver 2023/2024 dans les différents services communaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de recruter du personnel saisonnier pour la saison d'hiver 2023/2024 afin de faire face aux besoins des différents services à vocation touristique.

Monsieur le Maire propose, à cet effet, de recruter le personnel suivant :

**Service Culturel :**

- 3 Agents polyvalents à temps complet

**Bâtiment communal :**

- 1 Agent d'accueil à temps complet pour le point « Accueil » situé dans le bâtiment communal

**Service Technique :**

- 2 Agents techniques à temps complet

**Pôle Enfance :**

*Section multi-accueil :*

- 4 Agents diplômés (Auxiliaire de puériculture, Infirmière, EJE) – A temps complet
- 3 Animateur(trice) CAP Petite Enfance ou AEPE -- A temps complet

*Section Centre de Loisirs :*

- 3 Animateurs(trices) BAFA – A temps complet
- 2 Animateurs(trices) BAFA – en renfort durant les vacances scolaires

*Restauration collective :*

- 1 Agent polyvalent en renfort

**Pôle Sports Loisirs:**

- 2 Maîtres-Nageur-Sauveteur – A temps complet

- 2 Agents d'Accueil polyvalent – A temps complet
- 1 Agent polyvalent en renfort Accueil et SPA
- 1 Agent d'accueil polyvalent – en renfort durant les vacances scolaires

**Service Entretien :**

- 2 Agents polyvalents – A temps complet

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour la saison touristique de cet hiver ;

Sur le rapport du Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide de créer 27 emplois saisonniers à temps complet pour la prochaine saison d'hiver 2023/2024, répartis dans les différents services évoqués ci-dessus.
- Autorise le Maire à recruter le personnel nécessaire et à conclure les contrats de travail afférents.
- Dit que les crédits seront prélevés à l'article 6413 du budget communal.
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et la signature des contrats à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

